

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/11/2022  
Reçu en préfecture le 29/11/2022  
Publié le   
ID : 042-214201865-20221123-DEL\_2022\_087-DE

<p>Extrait :</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 29</p>	<p><b>Séance du 23 novembre 2022</b></p> <p><b>Étaient présents</b> M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE</p>
<p>Délibération : <b>N° DEL 2022 087</b></p> <p>OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE RÉHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS EMILE SOULIER</p>	<p><b>Étaient absents</b> M. Didier DELDON, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b> Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR) Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis ROUSSET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

Vu la délibération n°DEL-2015-071 du 25 juin 2015 prise par le Conseil municipal de la commune de Rive-de-Gier afin de régulariser, par la signature d'une convention, la situation relative au versement de participations pour les frais de réhabilitation de la Halle des sports Émile SOULIER à La Grand' Croix ;

Considérant que depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement de la Halle des sports Émile SOULIER sont réparties de manière « amiable » entre les communes envoyant des enfants dans cet établissement ;

**Contenu :**

Il est rappelé au Conseil municipal qu'en référence au statut intercommunal de l'équipement, la commune de La Grand' Croix appelle chaque année une participation auprès des communes de Cellieu, Farnay, L'Horme, Lorette, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, dès lors que le nombre des élèves fréquentant cet établissement et imputable à chacune de ces communes dépasse le chiffre de cinq.

**Point financier :**

Pour l'année scolaire 2021-2022, le montant de la participation demandée s'élève à 512,41 € (dont 350,04 € en capital et 162,37 € en intérêts) pour 6 enfants de la commune scolarisés au collège de La Grand' Croix.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 2022 :  
Imputation budgétaire : 1JEU-411-657348

La commune de Rive-de-Gier s'acquittera de sa participation annuelle auprès du trésorier principal dès l'émission du titre de recette par la commune de La Grand' Croix.

**Proposition :**

À partir des éléments exposés, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une participation de 512,41 € pour l'année scolaire 2021-2022.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire

Julien CHANELIERE